Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260706-DCM_65_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 30 juin 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, M. GUINARD Hubert, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Excusés : Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane

Pouvoirs : Mme HEARD Gaëlle donne pouvoir à Mme RABORY Sophie, M. TANGUY Yohann donne pouvoir à Mme COLLOC Audrey, Mme GUILLARD Océane donne pouvoir à M. THOUAULT Michel

Secrétaire de séance : M. LUCE Olivier

65-2026 Intercommunalité : Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille et Vilaine 2026-2032 : consultation des communes.

Madame Le Maire présente le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032 qui est le fruit d'une démarche de concertation approfondie, pilotée conjointement par l'État et le Département avec l'appui du Groupement d'Intérêt Public Accueil des Gens du Voyage 35.

Menée pendant près de deux ans, elle a associé largement les EPCI, les communes, les associations représentatives des voyageurs, les élus et les nombreux partenaires institutionnels et associatifs de notre territoire.

De ce travail et de cette concertation ont été élaborées 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.

Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera les 22 et 23 octobre 2026. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale puis entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en terme d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.

Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032, les actions suivantes :

Aire d'accueil	**• Maintien de l'aire dans le schéma révisé • Poursuivre la formation des gestionnaires (réunions départementales) • Réflexion à engager sur installation du wifi**
Aire de petit passage	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Aire de grand passage/soupape	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Besoin de solution d'ancrage	• Confirmation de la présence de 2 ménages ancrés sur l'aire de Montauban-de-Bretagne. • Maintien dans le schéma de 2 terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte. • Nécessité d'engager une recherche de fonciers possibles sur l'EPCI, puis de lancer un diagnostic social des familles concernées pour évaluer quelle solution d'habitat serait la plus adaptée

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260706-DCM_65_2026-DE

Aire d'accueil	**• Maintien de l'aire dans le schéma révisé • Poursuivre la formation des gestionnaires (réunions départementales) • Réflexion à engager sur l'installation du wifi**
	(étude d'opportunité) • Intégration de la résidence mobile d'habitat permanent dans les 17 PLU
Terrains privés de gens du voyage	• Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. • Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables • Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	• Animation du projet social par l'EPCI à renforcer pour mieux mobiliser le partenariat • Poursuivre l'organisation d'au moins une réunion annuelle de bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social • Poursuivre le suivi du protocole de scolarisation • Développer des actions sur l'aire d'accueil (en lien avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect)
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	• Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) • Renforcer l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière d'aménagement d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Le Conseil municipal, pour 12 abstentions et 7 votes favorables, REND un avis favorable au nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 09/07/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier LUCE

Le Maire,
Sophie RABORY